

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2020 à 20H30

Christian TARANTOLA, Maire, ouvre la séance à 20h40.

Présents : Sefa ARSLAN, André BONNET, Amar BOULASSEL, Maryse CAEL, Jean-Claude CLEMENT, Catherine MEUNIER, Christian TARANTOLA, Dany TISSERANT, Alain WOIRGNY, Jean-Luc XEMAIRE

Absents excusés : Léa ANTOINE : procuration à Amar BOULASSEL
Maryse BORNET : procuration à André BONNET

Secrétaire de séance : Catherine MEUNIER

1) Comptes administratifs et de gestion des budgets « commune, forêts, eau, lotissement » ; affectation des résultats 2019 :

Comptes administratifs

Monsieur le Maire fait lecture des principaux comptes :

Budget Principal :

COM - COMMUNE DE DOCELLES - - COM - COMMUNE DE DOCELLES		CA	2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 747 984,94	G 808 696,92
	Section d'investissement	B 300 112,76	H 136 687,71
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 157 088,74 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 607 040,66 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 1 048 097,70	= G+H+I+J 1 709 514,03
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 503 693,64	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 503 693,64	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 747 984,94	= G+H+K 965 785,66
	Section d'investissement	= B+D+F 803 806,40	= H+J+L 743 728,37
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 551 791,34	= G+H+I+J+K+L 1 709 514,03

Budget Bois :

COM - COMMUNE DE DOCELLES - - BOIS - BUDGET BOIS DE DOCELLES				CA	2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	49 678,17	G	60 749,45
	Section d'investissement	B	21 359,03	H	9 135,74
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	23 155,49
		(si déficit)		(si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D		J	74 165,78
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	71 037,20	= G+H+I+J	167 206,46
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	61 926,63	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F	61 926,63	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	49 678,17	= G+I+K	83 904,94
	Section d'investissement	= B+D+F	83 285,66	= H+J+L	83 301,52
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	132 963,83	= G+H+I+J+K+L	167 206,46

Budget Eau :

COM - COMMUNE DE DOCELLES - - EAU DE DOCELLES				CA	2019	
II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II		
VUE D'ENSEMBLE				A1		
EXECUTION DU BUDGET						
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	106 588,47	G	108 187,68	G-A
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B	5 038,00	H	23 691,23	H-B
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C		I	973,95	
		(si déficit)		(si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D		J	66 645,84	
		(si déficit)		(si excédent)		
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	111 626,47	Q= G+H+I+J	199 498,70	=Q-P
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00	
	Section d'investissement	F	85 500,00	L	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F	85 500,00	= K+L	0,00	
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	106 588,47	= G+I+K	109 161,63	2 573,16
	Section d'investissement	= B+D+F	90 538,00	= H+J+L	90 337,07	-200,93
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	197 126,47	= G+H+I+J+K+L	199 498,70	2 372,23

Budget Lotissement :

COM - COMMUNE DE DOCELLES - - LOTISSEMENT		CA	2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 0,00	G 0,00
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 0,00	= G+H+I+J 0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 0,00	= G+I+K 0,00
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 0,00	= G+H+I+J+K+L 0,00

Monsieur Tarantola sort de la salle de réunion.

Les comptes administratifs de chacun des budgets sont approuvés à l'unanimité.

Comptes de gestion

Monsieur Tarantola procède à la lecture des comptes de gestion et relève qu'ils sont rigoureusement identiques aux comptes administratifs.

Les comptes de gestions sont votés à l'unanimité

Affectation des résultats :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'affecter le résultat 2019 du budget Commune s'élevant à 217 800,72 € de la façon suivante :

- Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 60 078,03 €
- Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 157 722,69 €

Vote : Pour à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'affecter le résultat 2019 du budget Bois s'élevant à 34 226,77 € de la façon suivante :

- Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : /

- Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 34 226,77 €

Vote : Pour à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'affecter le résultat 2019 du budget Eau s'élevant à 2 573,16 € de la façon suivante :

- Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 200,93 €

- Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 2 372,23 €

Vote : Pour à l'unanimité

2) Règlement d'une facture par anticipation avant le budget primitif 2020 :

Considérant la nécessité de régler une facture avant le budget primitif 2020, le Conseil Municipal :

- Autorise le règlement de la facture de l'entreprise S. POIROT, pour le renfort de l'entrait de l'église, pour un montant de 8 480,00 € TTC

- Autorise l'ouverture des crédits au montant du budget primitif (article 21318, chapitre 21, opération 149, montant : 2 280 €).

Vote : Pour à l'unanimité.

3) Participation au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) :

Les enseignants spécialisés et les psychologues du RASED, intervenant dans nos écoles auprès des élèves en difficulté et/ou en situation de handicap, ont besoin d'un budget de fonctionnement lié à l'achat de matériel pédagogique spécifique et de diverses fournitures scolaires. Le coût de ces achats relève maintenant des collectivités et non plus de l'Etat.

Le Conseil municipal, malgré son mécontentement vis-à-vis de l'Etat et ne souhaitant pas pénaliser ces enfants:

- Autorise le règlement de la participation au RASED pour l'année 2018-2019 (83 élèves) pour un montant de 290,50 €

- Autorise le règlement de la participation au RASED pour l'année 2019-2020 (73 élèves) pour un montant de 255,50 €

- Autorise le règlement, chaque année, de cette participation au RASED.

Vote : Pour à l'unanimité.

4) Redevance 2020 d'occupation du domaine public routier par France Télécom :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les montants annuels des redevances pour l'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques, selon les types d'implantation, comme suit :

Type d'implantation sur le domaine public routier communal	Montant de la redevance	Situation au 31/12/2019	Total
Artère aérienne	55,54 €/km	6,562 km	364,45 €
Artère en sous-sol	41,65 €/km	12,470 km	519,37 €
Emprise au sol	27,77 €/m ²	0,50 m ²	13,88 €

Ce qui correspond à un montant de 897,70 €

Vote : Pour à l'unanimité.

5) Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) :

Le SDEV déménageant le 3 mars 2020, son siège se situera au n° 28 rue de la Clé D'Or à Epinal.

Les statuts sont modifiés en ce sens.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SDEV.

Vote : Pour à l'unanimité.

6) Vente parcelle AM 6 :

M. Gilbert POLI souhaite acquérir la parcelle communale n° AM 6 de 486 m², le long de la route, en descendant des Fermes.

La majorité des membres du Conseil Municipal estime qu'il est préférable de conserver cette parcelle communale : la route étant étroite, ce terrain permet aux véhicules de s'y arrêter temporairement lors de croisements.

Vote : 10 contre la vente de cette parcelle ; 2 abstentions.

7) Programme ONF 2020 :

Après avoir pris connaissance du programme de travaux ONF 2020 en forêt communale et avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le programme d'un montant de 3 960, 00 € HT, réparti comme suit :

- Travaux de maintenance – parcellaire : 1 230,00 € HT en fonctionnement
- Travaux sylvicoles : 2 730,00 € HT en investissement

- Les travaux d'infrastructure concernant l'entretien des renvois d'eau seront effectués par les employés communaux.

- Donne délégation au Maire pour signature des devis et conventions relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au budget.

- Les crédits seront inscrits au budget bois 2020.

Vote : Pour à l'unanimité.

8) Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale (ATD) :

La commune fait souvent appel à cette agence pour réaliser des études dans différents domaines : eau, voirie, etc. Il est donc important d'y adhérer.

Le Conseil Municipal :

- Décide de renouveler son adhésion à l'ATD pour l'année 2020 (rémunération en fonction du nombre et de la nature des missions)

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs émanant de conventions prises avec l'ATD 88.

Vote : Pour à l'unanimité.

9) Renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine :

Il est également important de continuer à adhérer à cet organisme, notamment dans le cadre de la réhabilitation du site de Lana.

Le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2020. *Vote : Pour à l'unanimité.*

10) Divers :

- Monsieur le Maire a demandé au Conseil Départemental de prendre en charge la réfection d'une partie de la RD 11 qui traverse Docelles du cimetière à l'entrée de la gare.

- Les organisateurs responsables de services d'accueil pour la petite enfance étaient invités par la Directrice et la Président de la CAF.

Au cours de cette réunion, M^{me} KLOPP, directrice de la CAF donna l'information suivante :

Afin d'obtenir une meilleure coordination sur un territoire, il sera proposé aux différentes COMCOM d'assurer une responsabilité vis-à-vis de tous les services Petite Enfance.

Ce qui, en cas d'acceptation de la compétence par la COMCOM, entrainerait un désengagement des communes concernées.

Fin du conseil à 21h45.